

INFO CORONAVIRUS

1^{er} avril 2021 - N°78

COVID-19 / SAISON 3

Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures. Nous devons néanmoins assurer la continuité des services publics dans le respect des consignes sanitaires. Des dispositions sont mises en place par la collectivité. Le télétravail doit être amplifié et un dispositif d'Autorisation spéciale d'absence (ASA) est organisé dès la semaine prochaine.

Toutes ces mesures sont susceptibles d'être actualisées en cas de nouvelles annonces du gouvernement.



1. Mesures sanitaires

- Le variant anglais, très contagieux, est très présent sur notre territoire.
- **Les gestes barrières doivent être respectés, le masque chirurgical doit être porté en permanence.**
- Les temps de pause doivent faire l'objet d'une vigilance accrue (distance de 2 mètres dès qu'on enlève son masque).



2. Congés

- **Tous les congés prévus dans les 4 semaines à venir peuvent être déprogrammés ou déplacés.**
- **Les congés prévus du 26 avril au 7 mai (vacances scolaires) peuvent être décalés du 12 au 23 avril** (nouvelle période de vacances scolaires), sous réserve de nécessité de service.

En savoir plus sur
naonantes
naonantes.nantesmetropole.fr

VILLE DE
Nantes

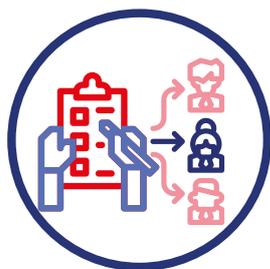
Nantes
Métropole

Nous
RÉINVENTONS
LE SERVICE
PUBLIC



3 . Organisation liée à la fermeture des multi-accueils, écoles, collèges et des lycées

- Un système d'ASA garde d'enfants « fermeture de classes ou du mode d'accueil » est mis en place sur justificatif pour 4 jours la semaine prochaine (du 6 au 10 avril) si l'autre parent ne peut garder les enfants.
- Un nouveau formulaire de demande d'ASA sera disponible sur Naonantes dès vendredi, rubrique Coronavirus > Infos RH ou auprès de votre cellule de gestion ou de votre encadrant·e
- Cette nouvelle ASA garde d'enfants « fermeture de classes ou du mode d'accueil » relèvera du droit commun : proratisation des RTT, du régime indemnitaire emploi/fonction/responsabilité et des tickets restaurants.
- La semaine du 26 au 30 avril **seuls les collèges devraient être impactés**, les parents dont les enfants ont moins de 14 ans pourront à nouveau bénéficier d'ASA sur justificatif.
- Dans le cadre de la mise en place d'un système de garde des enfants des personnels prioritaires, en cours d'organisation, une offre sera également proposée aux agent·e·s de la collectivité (critères à définir).



4 . Organisation des services

- **Ce sont les encadrant·e·s qui organisent le travail.**
- Les agent·e·s dont les activités **ne sont pas télétravaillables ou ne disposant pas de moyens informatiques à domicile** viennent au travail ou se portent volontaires, avec accord de leur encadrant·e.
- **Le télétravail est encouragé jusqu'à 5 jours par semaine** quand c'est possible dans l'organisation de l'équipe. Il peut être nécessaire de venir régulièrement sur son lieu de travail.
- **Les réunions en présentiel doivent être l'exception**, une possibilité en visio doit toujours être organisée en complément.
- **Les jauges des salles doivent être impérativement respectées.**
- Des solutions techniques sont en cours d'organisation pour **transférer les lignes téléphoniques.**
- Sous condition de la validation de l'encadrant·e, **les ordinateurs « postes techniques + » peuvent être emportés à domicile pour 4 semaines.**



5 . Volontariat

- Le fonctionnement du **centre de vaccination est essentiel** et demeure une priorité. (inscription : <https://www.ubiclic.com/autre/nantes/inscription-volontaire-centre-de-vaccination-ville-de-nantes-nantes-metropole>)
- **Les EHPAD vont avoir à nouveau besoin de collègues** pour remplacer celles et ceux qui ont des enfants à charge. (inscription : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScWh97r3aAjHE_hsb-LhPispAodjgbcPgpxDksrXkLNqPQ/viewform)

LE VIRUS CIRCULE TOUJOURS

CONTINUONS À NOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



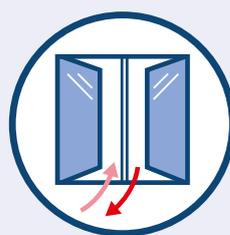
Le port du
masque est
obligatoire



**Port du
masque
obligatoire**



**Se laver très
régulièrement
les mains**



**Aérer au moins
10 minutes
toutes les heures**



**Respecter la
distanciation
physique**

En savoir plus sur
naonantes
naonantes.nantesmetropole.fr

VILLE DE
Nantes

**Nantes
Métropole**

Nous
RÉINVENTONS
LE SERVICE
PUBLIC